

Mutations interacadémiques 2011



Les principaux changements pour le mouvement interacadémique 2011 concernent la bonification renforcée du rapprochement de la résidence de l'enfant.

Les postes utilisables ont légèrement augmenté alors que les demandes de mutation ont un peu baissé, avec cette année 23 666 candidats contre 28 190 l'an passé, sans cependant pouvoir répondre à l'importance des demandes.

Les suppressions massives de postes programmées pour la rentrée 2011 n'ont pas permis de tirer profit des nombreux départs en retraite pour ouvrir plus largement les capacités d'accueil. Comme les années passées, le solde de ces dernières, 9 876, dépasse de peu le nombre des 8 548 néo titulaires contraints "d'atterrir" absolument dans une académie.

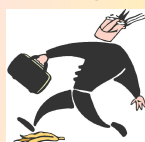


La stabilité des équipes et la prise en compte des priorités légales ont été respectées.

Suite aux projets de mutations, les chiffres suivants ont été annoncés à l'ouverture du mouvement :

- taux de satisfaction de 41,9 %, en légère hausse,
- demandes de rapprochement de conjoints, 67 %, stables,
- demandes liées au handicap : 93 % satisfaites, en légère baisse.

La compilation des barres que vous trouverez dans les fichiers joints permet toutefois de repérer les disciplines les plus sinistrées : disciplines



générales mais surtout technologiques, où l'on peut constater les répercussions de la réforme de la voie technologique dans les lycées, laquelle réforme touchera les classes de Première l'an prochain.

Le mouvement des PLP est toujours aussi difficile : dans la majorité des disciplines soit il n'y a pas d'entrée, soit il faut un barème très élevé.

Trois nouveaux « bac pro »



Trois nouveaux baccalauréats professionnels ouvriront à la rentrée 2011 : « accompagnement, soin et service aux personnes », « cuisine » et « commercialisation et service en restauration ».

Ces créations s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle et concernent des secteurs en développement et créateurs d'emplois.



Vous trouverez davantage de précisions dans le bulletin national d'avril 2011.



Établissements publics du socle commun



Cinq députés viennent de déposer deux "propositions de loi" qui, en regroupant des établissements y compris du premier et du second degrés, permettraient au gouvernement de réaliser de nouvelles tranches de fermetures de postes.

La première proposition vise à autoriser la création de regroupements scolaires, d'écoles situées sur une ou plusieurs communes. L'objectif est de réduire le nombre de bâtiments d'implantation des classes, des postes de directeurs et même de classes.

La seconde a pour but la création des Établissements Publics du Socle Commun (EPSC) regroupant des classes du premier degré (écoles) et du second degré (collèges). Ces classes pourraient être implantées soit dans les mêmes bâtiments, soit dans des bâtiments distincts. Ce statut juridique d'EPSC remplacerait celui d'EPL dont relèvent actuellement les collèges.

Le collège et les écoles constituant l'EPSC seraient dotés d'un seul et même conseil d'administration et d'un seul conseil pédagogique, l'ensemble probablement placé sous l'autorité du principal de l'ancien collège.

C'est le retour aux anciens cours complémentaires.

Un formidable bond en arrière de plus de 50 ans que l'habillage pseudo-pédagogique mis par les cinq députés ne parviendra pas à masquer.